

COMMUNE DE PERS-JUSSY

1825 route de Reignier

74930 PERS-JUSSY

Tél. 04.50.94.40.79 / Fax : 04.50.94.47.64 / Mail : mairie-de-pers-jussy@wanadoo.fr

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 27.11.2025

Etaient présents : Isabelle ROGUET, Patrice DOMPMARTIN, Dominique BRAND, Denis DUPANLOUP, Marie-Claire LAFFIN, Olivier LOTH, Nathalie FREYRE, Aline REGAT, David DE VITO, Arnaud DESBIOLLES, Aurore TROTTET, Sandra MAÇON, Maëva DUBOUCHET, Stéphanie BOUVIER, Valérie VACHOUX et Florent LACROIX.

Excusés ayant donné procuration : Yannick ROGUET ayant donné procuration à Valérie VACHOUX

Absent excusé : Franck VIGNE

Absents : Laurent CHECKO, Julien TISSOT, Damien MESSY, Hervé FAUVAIN et René-Pierre CHEMAMA.

Secrétaire de séance : Patrice DOMPMARTIN

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'ajouter à l'ordre du jour le point suivant :

- Nouveau bulletin d'adhésion à l'Association des Maires de Haute-Savoie et révision des tarifs du service informatique.

1. **Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 9 octobre 2025**

Le procès-verbal de la réunion du Conseil du 9.10.2025 est approuvé à l'unanimité.

2. **Décisions du Maire**

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu la délibération n° 12.08.2020/04 du 12.08.2020 portant délégations du Conseil Municipal au Maire ;

Mme le Maire informe le Conseil Municipal des décisions qu'elle a prises depuis le 9.10.2025, date de la dernière réunion du Conseil :

| DECISION | DATE | OBJET | Transmission au contrôle de légalité |
|-------------|------------|---|--------------------------------------|
| DEC 2025/31 | 16.10.2025 | Procédure adaptée – marché de travaux - restructuration de la mairie – conclusion d'un acte modificatif n° 2 – lot 07 – reprise de façade – plus-value de 3 797.16 € HT | 16.10.2025 |
| DEC 2025/32 | 16.10.2025 | Mission de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation et la restructuration du bâtiment de la mairie – modif. déclaration de sous-traitance : ATGT Ingénierie | 16.10.2025 |
| DEC 2025/33 | 21.10.2025 | Procédure adaptée – marché de travaux - restructuration de la mairie – conclusion d'un acte modificatif n° 10 – lot 02 – gros-œuvre / reprise en sous-œuvre – plus-value de 600.00 € HT | 21.10.2025 |
| DEC 2025/34 | 23.10.2025 | Convention relative à la prise en charge du colisage des bulletins de vote destinés aux bureaux de vote | 23.10.2025 |
| DEC 2025/35 | 28.10.2025 | Contrat de location et de maintenance pour le standard téléphonique de la mairie | 28.10.2025 |
| DEC 2025/36 | 28.10.2025 | Contrat d'assurance couvrant les risques statutaires des agents de la commune | 28.10.2025 |
| DEC 2025/37 | 28.10.2025 | Procédure adaptée – marché de travaux - restructuration de la mairie – conclusion d'un acte modificatif n° 1 – lot 14 – revêtements muraux – plus-value de 950.00 € HT | 28.10.2025 |

| | | | |
|-------------|------------|--|------------|
| DEC 2025/38 | 28.10.2025 | Procédure adaptée – marché de travaux - restructuration de la mairie – conclusion d’un acte modificatif n° 3 – lot 11 – agencement – plus-value de 2 121.19 € HT | 28.10.2025 |
| DEC 2025/39 | 30.10.2025 | Procédure adaptée – marché de travaux - restructuration de la mairie – conclusion d’un acte modificatif n° 1 – lot 06 – menuiseries extérieures aluminium et occultation – plus-value de 2 125.00 € HT | 30.10.2025 |
| DEC 2025/40 | 03.11.2025 | Provision pour créances douteuses | 03.11.2025 |
| DEC 2025/41 | 13.11.2025 | Procédure adaptée – marché de travaux - restructuration de la mairie – conclusion d’un acte modificatif n° 1 – lot 16 – chauffage / rafraîchissement / sanitaires – plus-value de 5 760.86 € HT | 13.11.2025 |
| DEC 2025/42 | 13.11.2025 | Procédure adaptée – marché de travaux - restructuration de la mairie – conclusion d’un acte modificatif n° 1 – lot 10 – menuiseries intérieures – plus-value de 7 279.12 € HT | 13.11.2025 |
| DEC 2025/43 | 14.11.2025 | Procédure adaptée – marché de travaux - restructuration de la mairie – conclusion d’un acte modificatif n° 5 – lot 03 – charpente / isolation / couverture - Plus-value de 850.00 € HT | 14.11.2025 |
| DEC 2025/44 | 17.11.2025 | Construction du centre technique municipal Attribution : marché de maîtrise d’œuvre en procédure adaptée restreinte sans remise de prestations | 18.11.2025 |
| DEC 2025/45 | 25.11.2025 | Nivellement du terrain de football d’entraînement | 25.11.2025 |
| DEC 2025/46 | 25.11.2025 | Contrat de maintenance pour élévateur pour personnes à mobilité réduite bâtiment de la mairie | 25.11.2025 |
| DEC 2025/47 | 25.11.2025 | Contrat d’électricité pour pompe à chaleur du bâtiment de la mairie | 25.11.2025 |
| DEC 2025/48 | 27/11/2025 | Travaux de sablage et d’engazonnement – terrain d’entraînement de football | 27.11.2025 |

3. Ressources Humaines – participation financière à la couverture santé des agents

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que l’ordonnance n° 2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique est venue renforcer le dispositif relatif à la protection sociale complémentaire des agents territoriaux en instituant, à compter du 1^{er} janvier 2026, une participation financière obligatoire des employeurs publics à des contrats d’assurances souscrits par leurs agents.

Le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 prévoit une participation mensuelle des collectivités territoriales pour chaque agent, ayant souscrit à une mutuelle santé labellisée, d’un montant minimum de 15 €.

Cette participation peut être accordée soit au titre de contrats auxquels un label a été délivré, soit au titre d’une convention de participation, au choix de l’organe délibérant par voie de délibération.

Avec la labellisation, la collectivité se concentre sur sa seule obligation réglementaire : déterminer le montant de la participation. Les agents gèrent ensuite directement leur contrat avec la mutuelle labellisée de leur choix. La collectivité participe sans jamais imposer un assureur.

A l’inverse, la convention de participation contraint tous les agents à adhérer à un contrat collectif unique, parfois plus coûteux qu’une offre labellisée.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide d’accorder, à compter du 1^{er} janvier 2026, une participation mensuelle de 15 € à chaque agent ayant souscrit à une mutuelle santé labellisée ; une attestation de l’assurance prouvant cette adhésion devra être fournie par l’agent.

4. Echange de terrains – Impasse des Bégaulds

Vu le plan foncier de régularisation n° 2023119 établi par la SARL Dagron-Delavoet, géomètres experts à Reignier-Esery,

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que pour régulariser l'emprise publique de l'Impasse des Bégaulds, il y a lieu de procéder :

aux échanges de terrains suivants :

- Les parcelles section C, n° 1700 de 140 m², n° 1702 de 24 m² et n° 1703 de 1 m² appartenant à M. Christophe Décérier en échange des parcelles n° 1706 de 73 m² et n° 1705 de 14 m² appartenant à la Commune ;
- Les parcelles section C, n° 1696 de 2 m² et n° 1699 de 23 m² appartenant à M. Combret Valentin et Mme Camacho Léa en échange de la parcelle n° 1708 de 35 m² appartenant à la Commune.

à la cession de la parcelle n° 1707 de 6 m² appartenant à la Commune à Mme Sophie Bonin, au prix de 1 euro symbolique.

Madame le Maire précise que le déclassement de la voirie communale (6 m²) est dispensé d'enquête publique préalable, l'opération envisagée ne portant pas atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie.

Chaque lot est estimé à 100 €. Les frais d'actes seront pris en charge par la Commune.

Le Conseil Municipal, après délibération, autorise Mme le Maire à procéder aux opérations d'échanges et de cession proposées ci-dessus et à signer les actes nécessaires.

5. Association Animaux-Secours – nouvelle convention « fourrière » 2026

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que la Commune avait signé le 28.02.2013 une convention avec l'association Animaux-Secours - Refuge de l'Espoir à Arthaz-P-N-D pour l'accueil des animaux en divagation ou maltraités. Depuis cette date, une participation de 1 € par habitant est versée chaque année.

Il est nécessaire aujourd'hui de reprendre les différents termes de la convention, celle-ci étant devenue obsolète.

Les services suivants sont proposés aux communes partenaires :

- Enquêtes pour maltraitance animale
- Actions de sensibilisation en milieu scolaire
- Gestion des chats errants
- Accueil prioritaire au Refuge

La participation communale annuelle serait réajustée au prix de 1.10 € par habitant.

Le Conseil Municipal, après délibération, autorise, (16 voix pour, 1 contre), Mme le Maire à signer une nouvelle convention « Fourrière » avec l'association Animaux-Secours - Refuge d'Arthaz-P-N-D et accepte la nouvelle participation communale annuelle au prix de 1.10 € par habitant, à compter de 2026.

6. Finances – ajustement des comptes pour terminer l'année budgétaire Budget communal - opérations de fin d'année

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de prévoir les ouvertures de crédits supplémentaires au budget 2025 de la commune :

Section investissement – recettes :

| | |
|---|--------------------|
| 1321 : subventions d'investissement – Etat | 7 440.00 € |
| 1323 : subventions d'investissement – Département | 30 526.00 € |
| 1345 : amendes de police | 7 750.00 € |
| Total | 45 716.00 € |

Section d'investissement – dépenses :

| | |
|--|-------------|
| 231 : immobilisations corporelles en cours | 45 716.00 € |
|--|-------------|

Le Conseil Municipal, accepte, à l'unanimité, les ouvertures de crédits ci-dessus.

Admission en non-valeur

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que Madame la Trésorière se trouve dans l'impossibilité de recouvrer les titres de recettes ci-dessous, relatifs au budget de la commune :

| Année | Titre | Objet | Montant |
|--------------|-------|----------|---------------|
| 2023 | 260 | Garderie | 25.40 |
| 2023 | 261 | Garderie | 5.90 |
| 2023 | 519 | Garderie | 6.20 |
| 2023 | 520 | Garderie | 6.20 |
| 2023 | 521 | Garderie | 10.20 |
| 2024 | 262 | Garderie | 23.60 |
| 2024 | 615 | Garderie | 12.40 |
| 2024 | 778 | Garderie | 0.40 |
| 2024 | 944 | Garderie | 15.50 |
| 2024 | 1034 | Garderie | 22.00 |
| 2024 | 1114 | Garderie | 0.50 |
| 2024 | 1764 | Garderie | 18.10 |
| TOTAL | | | 146.40 |

Conformément à la nomenclature M57, Madame la Trésorière a sollicité Madame le Maire afin que les membres du Conseil Municipal délibèrent sur l'admission en non-valeur des titres détaillés ci-dessus.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Prononce** l'admission en non-valeur de la totalité des créances susvisées, étant précisé que cela ne fait pas obstacle à un recouvrement ultérieur s'il s'avérait possible.
- **Autorise** Madame le Maire à émettre un mandat au compte 6541 "pertes sur créances irrécouvrables" d'un montant de 146.40 euros et à signer documents relatifs à ces affaires.

7. Proposition d'acquisition d'une licence IV

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que Monsieur Michel Verdel, propriétaire du café-restaurant le Verger, fermé depuis plusieurs années, souhaite vendre sa licence IV et la propose à la Commune. Pour conserver cette licence, Monsieur Verdel a ouvert quelques jours tous les 3 ans ; la dernière fois était du 4 au 8 décembre 2023. Ce délai est maintenant passé à 5 ans.

Le Conseil Municipal s'interroge sur plusieurs points à vérifier. Ce dossier sera rediscuté lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

8. Règlement de voirie intercommunal

Vu la délibération de la Communauté de Communes Arve & Salève DEL20251105_116 du 5 novembre 2025 approuvant le règlement de voirie intercommunal ;

Considérant que le règlement de voirie intercommunal vise à définir les modalités d'intervention de la communauté de communes sur les voies définies d'intérêt communautaire pour les itinéraires structurants du schéma cyclable, le Pôle d'Echanges Multimodal (PEM) de la gare de Reignier et la desserte des Zones d'Activités (ZAE) ;

Considérant que le règlement de voirie intercommunal précise les modalités d'intervention de la Communauté de Communes Arve et Salève en prestation de service pour l'entretien des voies communales en enrobé ;

Considérant que le règlement de voirie détermine la répartition des interventions pour l'aménagement des Points d'Apport Volontaire (PAV) pour la collecte des déchets ménagers ;
Considérant que le règlement de voirie définit les prestations de services complémentaires et exceptionnelles de la Communauté de Communes pour l'entretien des voiries, le nettoyage des dépôts sauvages et la réalisation de petits travaux de terrassement ;

Après présentation au Conseil Municipal des différentes modalités du règlement de voirie intercommunal, Madame le Maire propose de le valider.

Le Conseil Municipal, après délibération, valide les différentes modalités du règlement de voirie intercommunal et autorise Mme le Maire à le signer.

9. Nouveau bulletin d'adhésion à l'Association des Maires de Haute-Savoie et révision des tarifs du service informatique

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que la commune adhère à l'Association des Maires de Haute-Savoie pour un service de conseil juridique ainsi que pour les logiciels informatiques réservés aux collectivités territoriales. Depuis 10 ans, les tarifs n'ont jamais été revus. L'augmentation des coûts liés au partenariat de l'ADM 74 avec les prestataires informatiques, indispensables à la continuité et à la sécurité des outils numériques, le développement de l'offre de services du pôle informatique, pour répondre à des besoins toujours plus diversifiés et exigeants, la progression des charges de fonctionnement, notamment pour renforcer la sécurisation et la maintenance des systèmes informatiques et enfin, la migration vers une nouvelle gamme de solutions métiers, plus moderne, performante et adaptée aux usages actuels, entraîne une évolution des tarifs.

Il est ainsi nécessaire de signer un nouveau bulletin d'adhésion à l'ADM 74.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré sur la nouvelle offre de services proposée par l'Association des Maires de Haute-Savoie, autorise Mme le Maire à signer un nouveau bulletin d'adhésion qui rentrera en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2026.

10. Compte-rendu des commissions

Mme Nathalie FREYRE pour les commissions culture & patrimoine – développement durable et environnement :

Journée de la terre : prévue le 19.04.2026 : réunion de préparation en janvier pour convenir de recontacter les prestataires. Une exposition de photos sensibles, pour mise en lumière des milieux aquatiques, nous est proposée par le SM3A.

Bibliothèque : AG le 17.12.2025 - différents ateliers de Noël sont organisés durant le mois de décembre. Le 20.12 : contes de Noël.

Une soirée théâtre est prévue le 21.02.2026 avec la troupe d'Amancy : « vous avez tort Monsieur Pasteur » – entrée au chapeau

M. Olivier LOTH, délégué au SIVU espace nautique des Foron :

Bilan de fin de saison du SIVU : entrées toujours très fluctuantes en fonction du temps : juin top ; juillet pas terrible – problème de recrutements cette année : 1 technicien est parti en cours de saison – problème avec le chauffage, le toit de la chaufferie tombe. La partie bar ne donne pas satisfaction : loué et très peu ouvert ; Evolution des entrées publiques sur 4 ans : une baisse régulière de 20 %.

Présentation d'un futur projet : restructuration mais pas d'agrandissement – récup des locaux affectés aux maîtres-nageurs + 2 vestiaires complets pour les scolaires – estimé à 3 millions - partie bar-kiosque actuel réservée pour les maîtres-nageurs – foot-truck en bas mutualisé avec l'extérieur – couverture – création de jeux d'enfants et d'un terrain de beach volley.

Mme Marie-Claire LAFFIN pour la commission scolaire et déléguée au SM4CC :

13.11.2025 : conseil d'école du Chef-Lieu : règlement intérieur modifié (interdiction d'objets dangereux, jeux électroniques, téléphones, dispositif géolocalisation)

Projet : processus d'évaluation d'école thème climat et bien-être à l'école (travail sur le harcèlement)

Activités : savoir rouler, piscine, ski fond...

18.11.2025 : conseil d'école les Roguet : évaluations nationales – pièce de théâtre sur le harcèlement – thème sur les hommes et femmes d'exception ; classe neige 3 jours à Manigod en février.

Rapport d'activité de Proxim'iTi de 2022 à 2024 :

12 lignes régulières rallongées au fil du temps – mise en place de bus agile (transport à la demande) - proxi vélo (stations de vélos en libre-service) - Proxim'iTi Pro (partenariat avec les employeurs) - proxi pous : voitures électriques dans la Roche et Bonneville.

Mme Dominique BRAND pour les commissions sociale & communication :

Collecte de la Banque Alimentaire ce WE à Intermarché – bienvenue aux personnes disponibles
Colis de Noël : livrés le 15.12.2025 : récupération dans la nouvelle mairie (+ 20 personnes cette année).

Revue communale : les articles sont à rendre pour le 4 décembre.

M. Denis DUPANLOUP pour la commission bâtiments :

Mairie : la prochaine réunion du CM sera dans les nouveaux locaux – déménagement les 10, 11 et 12.12.2025.

Raccordé à la fibre ; les plantations se terminent ; accès au groupe scolaire ; marquage des parkings semaine prochaine ; enseignes à mettre ; éclairage public le 15.12.2025.

Centre Technique Communal : attribution du marché de maîtrise d'œuvre : M'Architectes pour un montant de 103 500 € HT.

M. Patrice DOMPMARTIN pour la commission voirie :

Inondations lundi 24 novembre à Lasnelaz (ruisseau du Nant-Guin) et route des Chênes.

11. Divers

Gratifieria : 400 personnes ; 2 tonnes d'objet collectés et seulement 18 % des objets restaient pour Emmaüs – plus de tonnage que d'habitude avec moins de participants.

Prochain « Apéro thème » : le 28 novembre 2025 de 18h à 20h à la Maison Cécile Bocquet – Thème « Défi Familles 0 Déchet »

Illuminations : 20.12.2025

Raclette : 19.12.2025

Vœux du Maire : 9.01.2026 à 19h30

La séance est levée à 22 heures.

Le Maire,
Isabelle ROGUET

Le secrétaire de séance,
Patrice DOMPMARTIN

